# ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2016

**N° d'épreuve FFM**.....
**Moto-Club** .....
**N° d'affiliation**.....
**Date** .....
**Lieu** .....
**Organisateur technique**....
**Adresse** .....
**E-mail** .....
**Téléphone** .....

**Organisateur**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

| | |
|---|---|
| Directeur de course ..... | Licence : |
| Président du Jury ou Arbitre* ..... | Licence : |
| Membre du Jury ..... | Licence : |
| Membre du Jury ..... | Licence : |
| Commissaire technique responsable ..... | Licence : |
| Responsable du chronométrage ..... | Licence : |

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

## Article 3 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindrée | Tarif et Description |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

**Engagement :**

Site internet :
Contact :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :
☐ oui ☐ non

Tarif :

Caution :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou BSR pour les moins de 16 ans), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical .....

Nombre de secouristes ..... Nombre d'ambulance(s) .....

Hôpital le plus proche ..... Temps de trajet (en min) .....

## Article 7 Le site de pratique

**Accès :**

Adresse .....

**Capacité Moto : . . .**
(7 par kilomètre maximum)

**Caractéristiques :**

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ---------- ☐ oui ☐ non

Longueur de la boucle ---------- Distance journalière ----------

Nombre de Contrôles Horaires ------- Contrôle de Passage ----------

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ---- Longueur(s) ----------
- De type Enduro (en ligne) ---- Longueur(s) ----------
- De type X-Trem ---------- Longueur(s) ----------

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ---------- ☐ oui ☐ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ---------- ☐ oui ☐ non

**Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|---|---|---|
| Date : | Date : | Date :<br>Numéro : |